

Communiqué de presse



Dans le cadre du programme « Renforcement des droits de l'Homme, de la règle de droit et de la Démocratie au sud de la Méditerranée », dans sa 4^{ème} phase, notamment sa composante relative à la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la lutte contre la Corruption co-organise avec le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, un atelier régional les 14 et 15 juin 2022, à Rabat, sous le thème « *Une coopération et une coordination interinstitutionnelles efficaces pour prévenir et combattre les crimes économiques* ».

L'objectif de cet atelier régional est de promouvoir les expériences et les pratiques des différentes institutions dans le domaine de lutte contre la criminalité économique, à travers le partage d'informations, et des bonnes pratiques, ainsi que la mise en œuvre des mécanismes nécessaires pour une coopération inter-institutionnelle efficace au niveau national, régional et international.

L'atelier est l'occasion également pour les représentants des institutions respectives de discuter de leurs expériences, pratiques et défis liés à une coopération et une coordination nationales et internationales efficaces en vue de développer et d'établir des contacts bilatéraux avec leurs homologues de la région.

A cet occasion, M. le Président de l'INPPLC, a rappelé les avancées réalisées au niveau national, en la matière, notamment celles relatives à la consécration du principe de séparation des pouvoirs, à travers l'instauration de l'indépendance du pouvoir judiciaire et du parquet vis-à-vis de l'autorité gouvernementale, ainsi que l'adoption à l'unanimité par les deux chambres du Parlement marocain de la Loi n° 46.19, relative à l'Instance Nationale de la Probité, instaurant ainsi le cadre futur de lutte contre la corruption au Maroc. Aussi, l'Instance a mis l'accent sur la nécessité d'une approche collective, mobilisant toutes les composantes de la société en fonction de leurs responsabilités, compétences et domaines d'intervention, pour une lutte efficace contre les crimes économiques.

Ont pris part à cet atelier des experts et des représentants du Conseil de l'Europe ainsi que des représentants d'institutions en charge de prévention et de la lutte contre la corruption, du blanchiment des capitaux, de l'application de la loi, des autorités en charge de la justice et des impôts, de la Jordanie, de la Tunisie, de la Palestine et du Maroc.